

PIÈCES À FOURNIR : CARTE D'IDENTITÉ MINEURS

La carte d'identité d'un mineur est instruite et remise en présence de son représentant légal. La présence de l'enfant est indispensable au dépôt du dossier.

Lors du rendez-vous, le dossier doit être complet.
Si vous souhaitez plus de précisions ou
pour tout renseignement complémentaire
contactez le **04 99 04 70 55**

A red circular stamp with the word "ATTENTION" repeated three times around the perimeter and a central banner with the word "ATTENTION" in bold, white letters on a red background.

➤ PREMIERE DEMANDE

- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- **Une copie intégrale de l'acte de naissance** en original datant de moins de 3 mois ou un passeport en cours de validité.
- **Le livret de famille des parents.** Selon les cas, la décision de justice, le jugement de divorce, fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale ou le jugement de tutelle.
- **Une pièce d'identité** du représentant légal.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 6 mois du représentant légal (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu. Si le représentant légal est hébergé (e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.

➤ PREMIERE DEMANDE SUITE A L'ACQUISITION DE LA NATIONALITE FRANÇAISE

- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.

- **Une copie intégrale de l'acte de naissance** en original datant de moins de 6 mois ou un passeport en cours de validité.
- **Le Certificat de Nationalité Française / décret ou un passeport** en cours de validité.
- Le livret de famille des parents.
- **Une pièce d'identité** du représentant légal.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 6 mois du représentant légal (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu. Si le représentant légal est hébergé(e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.

➤ **RENOUVELLEMENT**

- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois format 3,5 x 45 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.
- **L'ancienne carte d'identité.**
- **Le livret de famille des parents.** Selon les cas, la décision de justice, le jugement de divorce, fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale ou le jugement de tutelle.
- **Une pièce d'identité** du représentant légal.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 6 mois du représentant légal (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière tamponnée signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu. Si le représentant légal est hébergé (e) : une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.

➤ **RENOUVELLEMENT SUITE A UNE PERTE OU UN VOL**

- Pour une perte : **la déclaration de perte** se fera au moment de l'instruction du dossier.
- Pour un vol : fournir la déclaration faite auprès des instances de police / gendarmerie.
- **Une photo d'identité** de moins de 6 mois format 3,5 x 4,5 de face, tête nue sur fond clair, neutre et unie, en couleur ou en noir et blanc.

- **Une copie intégrale de l'acte de naissance** en original ou un passeport en cours de validité.
- **Le livret de famille des parents.** Selon les cas, la décision de justice, le jugement de divorce, fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale sur le mineur, la déclaration conjointe de l'exercice de l'autorité parentale ou le jugement de tutelle.
- **Une pièce d'identité** du représentant légal.
- **Un justificatif de domicile** de moins de 6 mois du représentant légal (original) : quittance de loyer HLM ou d'une agence immobilière, tamponnée, signée, facture d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone fixe ou portable, attestation d'assurance logement, impôts sur le revenu. Si le représentant légal est hébergé (e): une attestation d'hébergement sur l'honneur et la pièce d'identité de l'hébergeant.
- **Timbre fiscal de 25 €** en vente chez les buralistes, au centre des impôts. L'achat du timbre dématérialisé sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> n'est possible que dans le cadre d'une pré-demande en ligne.